



## Notre Secteur d'intervention



 Secteur de l'ESA

**L'équipe de l'ESA est joignable :**

**Du lundi au vendredi**

**9h – 12h30**

**13h30 – 17h**

*Document modifié en janvier 2014*



**E**QUIPE  
**S**PÉCIALISÉE  
**A**LZHEIMER

AIDE ET INTERVENTION  
A DOMICILE

CENTRE HOSPITALIER  
E. S. A.  
4, rue Emile Desvaux  
BP 80156  
14504 VIRE CEDEX  
**Tél : 02.31.67.47.45**  
**Fax : 02.31.67.47.95**

## Quelles sont nos missions ? Qui peut en bénéficier ?

Il s'agit d'apporter **au domicile** une prestation de **soins d'accompagnement et de réhabilitation** à un patient atteint de **la maladie d'Alzheimer** ou d'une maladie apparentée.

Elle s'adresse à **la personne** et à **ses aidants**.

## Quel coût pour le bénéficiaire ?

Cet accompagnement est **pris en charge à 100 %** par la caisse d'assurance maladie pour 12 à 15 séances d'une heure, renouvelable tous les ans.

## Comment en bénéficier ?

Il faut impérativement avoir une prescription médicale mentionnant : « 12 à 15 séances de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ».

Ensuite, le bénéficiaire ou son entourage contacte le service **pour une première visite à domicile**.

## Comment se déroule notre intervention ?

### Visite d'admission

L'ergothérapeute et l'infirmière coordinatrice se déplace au domicile du bénéficiaire pour :

- Présenter les missions de chaque membre de l'équipe.
- Recueillir les besoins exprimés par la personne et son entourage.
- Expliquer le déroulement des séances.
- Constituer le dossier administratif.

### Première séance

Evaluation par l'ergothérapeute avec proposition d'un plan individualisé de soins et de réhabilitation.

**Réalisation des activités** par les assistants de soins en gérontologie sous la responsabilité de l'ergothérapeute et de l'infirmière coordinatrice.  
Réajustement des objectifs en cours de séances si besoin.

**Bilan final** avec compte-rendu adressé au médecin spécialiste et médecin traitant.

## Quelles prestations sont proposées ?

♦ **Activités thérapeutiques** permettant le maintien des capacités restantes, l'apprentissage de stratégies de compensation, la diminution des troubles du comportement.

♦ **Actions sur l'environnement** du bénéficiaire permettant de maintenir ou d'améliorer le potentiel cognitif, moteur et sensoriel des personnes ainsi que leur sécurité

♦ **Action auprès des aidants** permettant d'améliorer leurs compétences « d'aidant » en leur apportant des conseils au quotidien ainsi que des suggestions d'aide.

## A quel moment ? Où, Quand ?

Les 12 à 15 séances sont réparties à raison de :

- ♦ **1 à 2 séances par semaine**
- ♦ du lundi au vendredi
- ♦ **au domicile** du bénéficiaire

## Qui compose l'Equipe Spécialisée Alzheimer ?

- ♦ 1 infirmière coordinatrice
- ♦ 1 ergothérapeute
- ♦ 4 assistants de soins en gérontologie